

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.222

**Salle de spectacles
"La Nef ": attribution
de gratuités pour la
saison 2012/2013**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.10.222**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELSRapporteur : **Monsieur BRONCY****SALLE DE SPECTACLES "LA NEF ": ATTRIBUTION DE GRATUITES POUR LA SAISON
2012/2013**

Dans le cadre du programme d'accompagnement artistique, La Nef soutient des jeunes groupes amateurs ou en voie de professionnalisation en leur mettant à disposition des journées d'enregistrement, de résidence ou des heures de répétition. Ainsi, il est proposé une journée de répétition sur scène à tous les groupes locaux qui jouent en première partie d'artistes nationaux ou internationaux afin qu'ils puissent répéter en conditions réelles.

Par ailleurs, des exonérations sont accordées, chaque année, auprès des invités de La Nef (élus, partenaires locaux, presse...) et les invités des artistes dont le nombre est fixé par contrat. A cela, s'ajoutent des entrées gratuites dans le cas des visites scolaires, d'actions ponctuelles pour les groupes ou autres projets.

Enfin, une fois par trimestre, un concert découverte est offert aux abonnés afin de les fidéliser ou de leur faire découvrir un groupe « coup de cœur ». En outre, lors des concerts jeune public, il est offert la gratuité aux accompagnateurs dans la limite d'un accompagnateur par enfant pour les particuliers.

Il convient donc de fixer le nombre prévisionnel maximum de gratuités pour la saison 2012/2013 :

LISTE DES GRATUITES SAISON 2012/2013	
INTITULE	Nbre Maximum
Accueil artistes	
Boissons	7 040
Café	18 180
Thé	7 920
Accompagnement artistique	
Journée enregistrement	40
Journée filage/résidence	30
Heures répétition	220
Exonérations	
Communication	1 890
Action culturelle	225
Concerts gratuits abonnés	850
Accompagnateurs concerts jeune public	677

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 25 septembre 2012,

Sous réserve de l'avis du conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles
« La Nef »,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président de la commission
équipements structurants à attribuer ces gratuités pour la saison 2012/2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2012